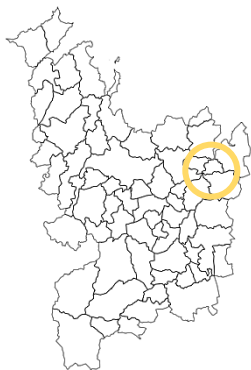


La Vicomté sur Rance – n°385-1

Zone 1AUh2



« Rue Saint-Guillaume »

Superficie : 2.20ha

Nombre de logements minimum : 26

Logements locatifs sociaux minimum :
Apprécié par la commune et Dinan Agglomération

1:5000

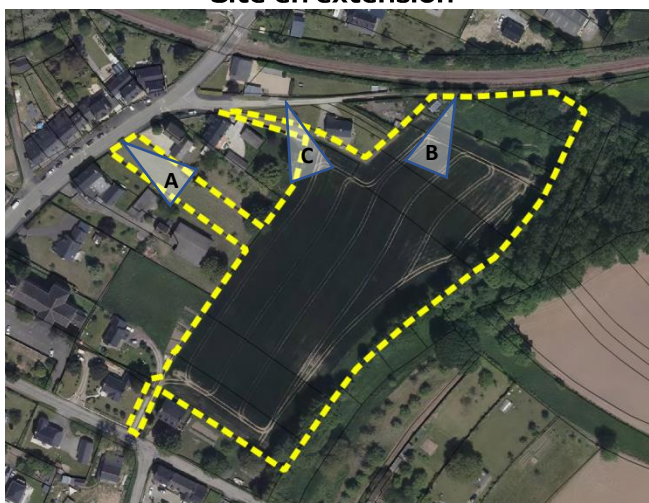
Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe à l'Est du bourg, à proximité de la voie ferrée et du centre-bourg.

Le secteur est inséré entre la voie ferrée au nord, un tissu bâti de maisons individuelles à l'Ouest et des espaces naturels et agricoles à l'Est.

Le secteur est actuellement cultivé.

Site en extension



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'**habitat**. Les orientations retenues sont :

- Créer deux accès au secteur. Une voie d'accès devra être réalisée à l'Ouest sur la Rue Saint-Guillaume.
- Conserver les arbres et autres éléments de bocage en lisière du secteur.
- Réaliser des accès par voie piétonne au Nord du secteur.
- Le nombre de logements sociaux sera apprécié par la commune et Dinan Agglomération.

Légende

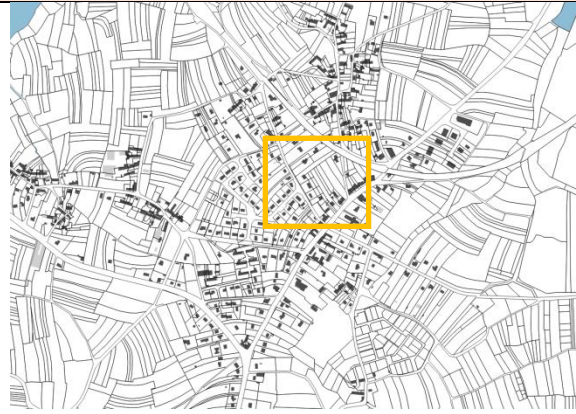
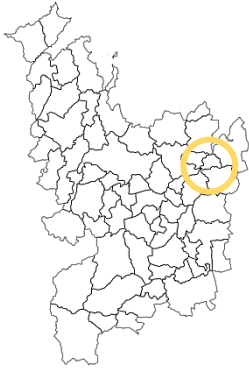
	Délimitation du secteur		Haies à conserver
	Principe d'accès		Voie d'accès à réaliser
	Liaison douce à réaliser		

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°385-1



La Vicomté sur Rance – n°385-2

Zone UB



1:5000

OAP densité Les Clos Moriaux – 15 logements minimum sur 5500m²



OAP Densité n°385-3 « LE CHANVRIL»

2 logements minimum sur 1100m²



OAP Densité n°385-4 « Route DE LA SOURCE »

4 logements minimum sur 1500m²



OAP Densité n°385-5 « Gicquellerie/route de la source »

Secteur A : 2 logements minimum sur 1100m²

Secteur B : 4 logements minimum sur 1800m²



OAP Densité n°385-6 « LA CROIX REGIS »

4 logements minimum sur 1800m²



OAP Densité n°385-7 « Est du bourg »

Secteur A : 8 logements minimum sur 3600m²

Secteur B : 8 logements minimum sur 3900m²

Secteur C : 6 logements minimum sur 2300m²

